



DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON DE
DEUIL-LA BARRE

VILLE DE GROSLAY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2016

Présents :

M. Joël BOUTIER – Mme. Christine MORISSON – M. Christian VAUTHIER – Mme. Odette PLA – M. Guy DUMONT – Mme. Claudine STEINMANN – M. Pierre FARCY – M. Jean SZEWCZYK – M. Yann ALEXANDRE – Mme. Régine JOYEAU – Mme. Véronique COLLIN – M. Nicolas IZAK – Mme. Samia MEZIANI – M. Stéphane PEGARD – Mme. Ouahiba AGGAR – Mme. Marie JOLY – Mme. Lucienne LANGLET – M. Lucien CORINTHE – M. Nicolas GRANVAL – M. Marc POIRAT – M. Patrick CANCOUËT – Mme. Marie LEGER-GUERREE

Absents excusés :

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ – M. Claude SAGE – Mme. Jocelyne CHAVAROT – Mme. Marion NICOLAS MARTEL – Mme. Ingrid EVERAERT – M. Marc CLOUET – Mme. Céline MENARD

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ à M. Pierre FARCY
M. Claude SAGE à M. Joël BOUTIER
M. Marc CLOUET à M. Patrick CANCOUËT
Mme. Céline MENARD à M. Guy DUMONT

Secrétaire de séance :

Date de la convocation au Conseil Municipal : 10 MARS 2016

**Affiché dans les panneaux administratifs,
Le 24 MARS 2016**

Vu, le Secrétaire de Séance,

Marc POIRAT

Le Maire,

Joël BOUTIER





I – DIRECTION GENERALE (Dossiers présentés par M. le Maire)
Désignation du Secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DESIGNE** M. Marc POIRAT par ordre alphabétique de la liste du Conseil Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du 17 mars 2016

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 février 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 février 2016

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation

Décision n° 2016-05 : Signature du marché public en procédure adaptée avec la Société Konica Minolta domiciliée 365-367 route de Saint-Germain 78424 Carrières sur Seine cedex, pour l'acquisition d'un copieur multifonctions (BH227e) dans le cadre de l'extension et du renouvellement du parc copieur existant de la Commune, pour un montant forfaitaire de 3 035 € HT (trois mille trente-cinq euros HT) soit 3 642 € TTC (trois mille six cent quarante-deux euros TTC)

Décision n° 2016-06 : Fourniture d'un défibrillateur pour le foyer Joseph Gauthron par la Société FND Cardio Course, dont le siège social est situé 10 allée du Prévent Templemars (59), pour un montant global et forfaitaire de 1 109,00 € HT (mille cent neuf euros hors taxes), soit 1 330,80 € TTC (mille trois cent trente euros et quatre-vingt toutes taxes comprises)

Décision n° 2016-07 : Conclusion avec la société CREDIPAR à LEVALLOIS PERRET, d'un contrat de location de longue durée d'un véhicule de type CITROEN C4, pour une durée de 48 mois et un kilométrage de 60 000 kms au loyer mensuel total de 316,24 € TTC options comprises toutes taxes comprises (Trois cent seize euros et vingt-quatre centimes toutes taxes comprises) soit un total de 15 179,52 € TTC sur toute la durée du contrat.

Décision n° 2016-08 : Signature du marché public en procédure adaptée, avec l'association Les fermiers de la Francilienne dont le siège social est situé 1 rue de la Solidarité 75 019 PARIS, pour une prestation de ferme mobile le samedi 21 mai de 10 h à 18h à GROSLAY, pour un montant forfaitaire de 900 € HT (*Neuf cent euros hors taxes*), non assujetti à TVA.

Décision n° 2016-09 : Renouvellement de la convention de mise à disposition avec Monsieur Vartan CHICHMANIAN d'un logement de type F2 d'une surface de 65.52 m², situé 21 place de la Libération, 2^{ème} étage, bâtiment D, du 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2017. Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 390 € (trois cent quatre-vingt-dix euros), charges non incluses, payable sur appel de Monsieur le Trésorier de Montmorency.

Décision n° 2016-10 : Signature du marché public en procédure adaptée, conclu à compter de sa date de signature, avec la SARL MB RENOV, domiciliée 22 Avenue Victor Hugo à FONTENAY SOUS BOIS, pour la réalisation de travaux de voirie divers liés au stade Chemin des Rouillons pour un montant forfaitaire de 8 548,50 € HT (huit mille cinq cent quarante-huit euros et cinquante centimes hors taxes) soit 10 258,20 € TTC (dix mille deux cent cinquante-huit euros et vingt centimes toutes taxes comprises).

Monsieur Le Maire demande d'en prendre acte.

Monsieur le Maire indique en préambule que suite à la demande exprimée par M. SZEWCZYK lors du dernier conseil municipal que la commune puisse bénéficier d'une réserve parlementaire, et sur proposition de M. CHARTIER, la commune de GROSLAY s'est vue octroyer une subvention de 5 000 € pour 2016. Le dossier administratif est en cours de montage.



II -SERVICE FINANCES

Débat d'Orientations Budgétaires – 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal de la ville de GROSLAY **prend acte du débat d'orientations budgétaires**, qui a eu lieu le **jeudi 17 mars 2016**, suite à la présentation des grandes orientations émanant de la Commission des Finances de Monsieur le Maire et présenté par Madame Samia MEZIANI, Déléguée aux Questions Budgétaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire cède la parole à Mme MEZIANI pour la présentation des orientations budgétaires 2016.

Mme MEZIANI présente tout d'abord le contexte mondial marqué par une croissance insuffisante jusqu'à présent (de l'ordre de + 3.4%). Selon les dernières prévisions du FMI la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française.

Sur le plan international, après une année moins bonne que prévue, la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Pour le FMI, elle serait portée avant tout par les « pays avancés », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir à cause notamment de la baisse des prix des produits de base et des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques. Cette reprise de la croissance reste néanmoins fragile car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine depuis la publication de mauvais indicateurs du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis.

Sur le plan national, elle rappelle que la baisse cumulée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales entre 2013 et 2017, atteindra 28.1 milliards d'euros.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € programmé sur 2015 /2017, le Projet de Loi de Finances (PLF 2016) après les lois de finances 2014 et 2015 constitue donc une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces derniers diminueront tout comme en 2015 de 3,67 milliards d'€.

Mme MEZIANI énonce les grands projets communaux envisagés pour la période 2014-2016.

- *Le dossier d'aménagement de la Place de la Libération est entré depuis 2015 dans sa réalisation pour sa phase 1, avec la construction de logements par la Société Kaufmann & Broad, la création d'une surface de vente commerciale d'environ 350 m2 (enseigne Casino-Shop), la construction d'une crèche (La Maison Bleue) et d'un nouveau bâtiment scolaire pour Daudet – Marie Laurencin. Concernant la phase 2 du projet : agrandissement et mise aux normes de la salle des fêtes, réaménagement de la place de la Libération, création de 2 parkings et réadaptation des infrastructures ; l'équipe d'architectes travaille sur cette phase et fait l'objet de la mise en place d'un contrat régional territorial déjà confirmé auprès de notre Conseillère Régionale.*
- *Suite à l'acquisition des locaux rue du Dr. Goldstein (ex Moulins de l'Aunay), le groupe de travail, composés d'élus et d'agents, envisage différentes propositions qui devraient, avec l'aide de l'AMO, déboucher fin 2017 sur la mise en œuvre en 2018 – 2020 d'une maison des associations et de la jeunesse.*
- *Compte tenu de la mise en place de 2 nouvelles crèches en 2017 – 2018, il convient de travailler à les insérer dans l'existant : crèche familiale MAM et micro-crèche. Là encore, des propositions seront faites en 2016.*
- *L'aménagement du Parc des Gallerands sur environ 3 000 m² est maintenant programmé et sera réalisé courant 2^{ème} semestre 2016 et 1^{er} trimestre 2017.*
- *Les actions d'accueil pour les populations sédentaires et semi-sédentaires, se poursuivent avec l'aide de l'Etat et de notre EPCI par la réalisation de 3 aires d'accueil d'habitat adapté (de 15 000 m² chacune environ), 2 situées sur Groslay et 1 située sur Montmagny, sachant que la première phase de déménagement des familles Magnymontoises et Groslaysiennes sur l'aire de passage est maintenant terminée. La fin des travaux est prévue pour fin 2017 – 2018.*
- *Les actions d'accueil pour les populations sédentaires et semi-sédentaires, se poursuivent avec l'aide de l'Etat et de notre EPCI par la réalisation de 3 aires d'accueil d'habitat adapté (de 15 000 m² chacune environ), 2 situées sur Groslay et 1 située sur Montmagny, sachant que la première phase de déménagement des familles Magnymontoises et Groslaysiennes*



sur l'aire de passage est maintenant terminée. La fin des travaux est prévue pour fin 2017 – 2018.

- La continuité de l'amélioration de notre réseau d'éclairage public avec un investissement d'environ 80 à 100 K€/an pour la période 2016 – 2020
- La poursuite de la mise aux normes des bâtiments publics en matière d'accessibilité comme vu et approuvé lors du Conseil Municipal fin 2015, par un investissement de 100 K€ tous les ans entre 2016 et 2020.
- La poursuite des acquisitions foncières pour le futur complexe sportif (FCG et autres clubs) dans le secteur des Hauts Buissons, avec à ce jour fin 2015 l'acquisition de 5 ha environ, la commune ayant donc acquis 50 % du foncier. L'effort se poursuit par le projet d'acquisition d'autres parcelles en 2016.
- La poursuite de nouveaux investissements en matière :
 - du monde scolaire et de la petite enfance
 - la modernisation de nos outils de communication interne et externe
 - l'acquisition de matériels (techniques et administratifs) pour les 130 employés communaux, dont l'investissement nécessaire au renouvellement des outils informatiques et téléphoniques
 - la réalisation du fleurissement de la ville (printemps-automne)
 - l'amélioration des moyens pour la politique vers les seniors et la prise en compte des idées novatrices des membres du Conseil des Sages
 - l'entretien nécessaire pour maintenir en état nos bâtiments et nos voiries

C'est toujours en tenant compte de ces grandes orientations et après avoir pris en compte au maximum des capacités financières, les demandes formulées par les Maires Adjointes, les Délégués, les Conseillers siégeant aux commissions et les Responsables administratifs, qui nous sont remontées par la commission budgétaire et la commission d'arbitrage que la préparation du budget prévisionnel 2016 a été établie et présentée dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme MEZIANI présente le **résultat de l'exercice 2015**.

Résultats de la section de fonctionnement : + 440 000 €
 Résultats de la section d'investissement : + 270 000 €
 Soit un total de + 710 000 €.

Recettes restant à réaliser : + 120 000 €
 Dépenses restant à réaliser : - 230 000 €
 Soit un total de reste à réaliser de - 110 000 €.

Le résultat comptable cumulé de l'exercice 2015 est de + **600 000 €**.

Mme MEZIANI fait part du budget prévisionnel en section de fonctionnement. Compte tenu des écritures pour ordres liées à la sortie du prêt structuré en 2015, il convient pour ce débat d'orientations budgétaires de comparer les chiffres prévisionnels 2015 avec ceux de 2016. Ce budget de fonctionnement 2016 présenté ce soir est arrêté pour les recettes à **10 239 000 €** et pour les dépenses à **9 900 000 €**, en dehors des ajustements d'équilibre budgétaire et d'opérations d'ordre.

Ce delta permet d'envisager de transférer cet excédent prévisionnel pour environ **340 000 €** en investissement. C'est donc une recette prévisionnelle de 10 239 000 € environ par rapport au prévisionnel 2015 de 10 150 000 € que nous constatons, soit + 0,87 %, pourcentage non significatif et dont il conviendrait pour être objectif de retirer le résultat excédentaire de 2016 / 2015, soit 220 000 €.

C'est en réalité un constat de baisse de nos recettes prévisionnelles nettes 2016 par rapport à 2015 d'environ - 1,3 %.

Le total des prévisions de **recettes de fonctionnement** en 2016 est attendu à **10 238 450 €** composé :

- du résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) pour **440 000 €**
- du remboursement de rémunération du personnel par notre assurance (chapitre 013) pour **80 000 €** (en réduction par rapport à 2015 : 100 000 €)



- du produit des services (chapitre 70) pour **696 000 €** qui par prudence, est revu à la baisse de l'ordre de 10 % par rapport à 2015.
- des impôts et taxes (chapitre 73) pour **6 158 000 €**, soit une progression de 1,70 % par rapport à 2015. Il est à noter que pour le compte 7311, l'augmentation est d'environ 1% pour les bases, mais que le taux communal reste identique à 2015, donc sans progression de la pression fiscale. Les comptes 7321 et 7322, recettes émanant de notre nouvel EPCI, est pris au même niveau que 2015. Le compte 7324, fonds de solidarité, est en légère progression de 280 K€ en 2016, au lieu de 255 K€ en 2015 et le compte 7381, droits de mutation, reste en 2016 équivalent à 2015, soit 280 K€
- des dotations et subventions (chapitre 74) pour **2 750 000 €** au lieu de 2 850 000 € en 2015, soit une baisse d'environ 3,5 %. Cela est représenté par l'impact des baisses diverses prévisionnelles de l'Etat, la Région et le Département, DGF incluse.
- des produits de gestion courante – produits financiers et exceptionnels (chapitre 75- 76 – et 77) pour **114 450 €** au même montant que le prévisionnel 2015.

Le total des prévisions de **dépenses de fonctionnement** pour 2016 est en réduction. Il est de **9 905 600 €** contre 10 150 000 € pour le BP 2015 soit une réduction d'environ - 2,46 %.

Les dépenses prévisionnelles sont constituées :

- des charges à caractère général (chapitre 011) : Grâce aux différentes actions menées en 2015 et qui seront poursuivies en 2016, ce chapitre budgétaire représentant plus du tiers de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement est proposé à environ 3 262 000 € au lieu de 3 342 000 € en 2015. C'est un effort important demandé à tous : commissions communales, services municipaux, afin de rationaliser au maximum les dépenses dites obligatoires.
- des frais de personnel et assimilé (chapitre 012) pour 4 562 000 €. Il s'agit de maintenir le solde de ce compte au niveau du prévisionnel 2015 et supérieur au réalisé de 8 %, permettant en 2016 d'absorber :

- le reclassement de certaines catégories A et B
- la titularisation de tous les personnels ayant 2 ans et davantage de présence appartenant aux pays de l'Europe
- la prise en compte d'une prime de 100 € net versée en janvier 2016 à l'ensemble du personnel
- les embauches prévisionnelles 2016
- l'effet GVT
- Le remplacement de petites durées du personnel absent avec la société prestataire TREMPLIN

- les atténuations de produits (Chapitre 014) pour 75 000 €
- les dépenses imprévues (chapitre 022) pour 100 000 €, sensiblement identique à 2015.
- les écritures pour ordres (chapitre 023 – 042 et 43) pour 470 000 €
- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) arrêtées à environ 831 000 € au lieu de 845 000 € en 2015, mais pour un réalisé de 785 000 € tenant compte :

- D'une légère progression du contingent service incendie de 150 K€ au lieu de 145 K€ en 2015.
- De la progression de la subvention communale du CCAS passant en 2016 à 250 K€ au lieu de 240 K€.
- Du maintien de l'aide apportée aux associations dynamiques pour environ 225 K€ en 2016, identique à 2015.
- et de la suppression de 42 000 € de subvention au budget de la Caisse des Ecoles, actuellement « en sommeil », avec en contrepartie une prise en charge de 40 000 € en dépenses scolaires prévues au budget communal 2016.

- des charges financières (chapitre 66) pour 590 000 €, en légère diminution au compte 68111, les intérêts réglés à l'échéance pour l'ensemble de nos prêts positionnés à 460 K€ au lieu de 514 K€ en 2015, avec le maintien des intérêts ICNE au compte 66112 (131 000 € en 2015 et 130 000 € en 2016). Au niveau de ce chapitre, il y a une légère diminution, mais avec l'incertitude du montant des ICNE 2016 (nouveau prêt).

- des charges exceptionnelles (chapitre 67) positionnées à environ 15 600 € au lieu de 9 600 € en 2015, compte tenu de la participation exceptionnelle de 9 000 € de la ville au montant des travaux réalisés Sente des Basses par la ville de Montmorency.



S'agissant de la section d'investissement, le budget est proposé à hauteur de **3 950 000 €** en dépenses et en recettes.

Les recettes attendues sont les suivantes :

- subventions (chapitre 13) de l'ordre de 330 000 € (Parc des Gallerands, rue Emile Aimond, ADP et points divers)
- les cessions d'actifs (chapitre 024) pour un prévisionnel de 675 000 € (330 000 € de terrains bâtis et 345 000 € de terrains non bâtis).
- l'amortissement de biens (chapitre 028) pour 210 000 €
- la TLE et autres taxes (chapitre 10223) pour 300 000 €
- le FCTVA (chapitre 10222) pour 260 000 €
- l'excédent du budget 2015 (chapitre 001) pour 275 000 €
- le virement de la section de fonctionnement 2016 (chapitre 023) pour 350 000 €
- le fonds de soutien de l'Etat pour 275 000 €
- les prêts (chapitre 16) avec le prêt du crédit agricole pour 1 million d'euros et un prêt de la Caisse des Dépôts et consignations pour 275 000 € à taux 0

Les dépenses suivantes sont proposées :

- **Sports / Culture** : Achats tribunes, chaises, Lave-vaisselle – Vit 'abris Matériel audio pour 26 000 €
- **Travaux** : Parc des Gallerands – les soldes du terrain de football et de la rue Emile Aimond- la voirie- ADP- l'église – l'éclairage public- le mobilier urbain- la Sécurité incendie / alarmes – l'accessibilité PMR- les jeux (parcs)- le matériel ST (tondeuse, tracteur...- les achats de Fêtes de fin d'année pour un montant global de 960 000 €.
- **informatique ville** : Imprimante portable / 10 PC renouvelés et logiciels/Imprimante école pour 26 600 €
- **la jeunesse** : les frais d'études pour la maison des jeunes et de la culture pour 37 000 €.
- **la communication** pour 3 000 €
- **l'urbanisme** : l'acquisition rue Carnot - Divers fonciers - Alignements divers (Champ Asile, Béquet, Grand Sentier, Comartin) – Divers- Frais étude PLU- Acquisition terrain parking- Honoraires géomètres Pl. Libération- Ecoles – VEFA pour 2 040 000 €.
- le remboursement d'emprunt pour 858 000 €.

Mme Meziani conclut cette présentation en indiquant que ces orientations 2016 s'inscrivent dans un contexte de grandes incertitudes, avec un avenir pour les collectivités sans aucune vision à court et moyen terme et à l'aube d'échéances électorales (2017) importantes.

Il s'agit d'un budget sérieux, équilibré, rigoureux, prenant en compte tous les éléments internes et externes prévisionnels connus à ce jour.

Tout comme en 2015, il convient de le suivre au quotidien, dans son application et son fonctionnement, avec rigueur et ténacité, même si parfois certaines décisions délicates sont à prendre en compte.

Monsieur le Maire remercie Mme MEZIANI pour cette présentation. Ces orientations ont été présentées avec les données d'aujourd'hui sans tenir compte des décisions de dernière minute, le 1^{er} ministre ayant annoncé une augmentation de rémunération pour les fonctionnaires, certes nécessaire après des années de gel, mais sans que ce soit l'Etat qui paie cette augmentation, à ce jour non prévue dans le BP 2016. Il est évoqué 0.6 % en juillet 2016 et + 0.6% en mars ou avril 2017. L'Etat distribue aujourd'hui beaucoup d'argent, aux jeunes, aux agriculteurs après avoir ponctionné les communes depuis 2014. C'est un budget sérieux et rigoureux mais prévisionnel qu'il conviendra d'ajuster au fur et à mesure.

M. Le Maire ouvre le débat.

Monsieur POIRAT remercie Mme MEZIANI et ceux qui y ont participé pour le travail réalisé. Il s'interroge sur les dépenses d'investissement où il est indiqué soldes terrain de football et rue Emile Aimond : il souhaite savoir si cela signifie qu'ils étaient prévus au budget 2015 mais qu'ils n'ont pas été financés et sont remis sur 2016 pour financer la fin des travaux.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de programmes de travaux pluriannuels et que le règlement des factures ne se fait qu'après que les travaux soient effectués. Le stade n'est pas terminé : il reste l'éclairage et les tribunes. Pour la rue Emile Aimond, il reste la dépose des candélabres et les



trottoirs. Le solde des travaux ne sera réglé qu'au terme des travaux. Il est donc normal de trouver le solde des travaux sur 2016, la grande partie des travaux ayant été payée sur 2015.

M. POIRAT souhaite connaître les conditions du prêt lié au fonds de soutien de l'Etat.
Monsieur le Maire rappelle que lors de la sortie du prêt structuré, la commune pouvait bénéficier d'un fonds de soutien de l'Etat, lequel doit être notifié. A ce jour, nous avons signé un engagement pour établir une convention qui va déterminer le montant exact de ce fonds, de l'ordre de 3.5 millions avec la possibilité d'aller jusqu'à 3.9 millions. Le versement de cette aide peut se faire de diverses manières, l'Etat ne pouvant encore donner de précisions : la commune peut toucher en 2016 une annuité, deux annuités, la moitié ou la totalité du fonds. La commune pense pouvoir bénéficier de deux annuités mais par prudence et éviter l'inscription d'une recette dite « fictive » a préféré n'inscrire qu'une seule annuité et avoir la possibilité de recourir à un prêt de 275 000 € à taux 0% auprès de la Caisse des Dépôts, qui permet d'atteindre l'équilibre budgétaire si la 2^{ème} annuité n'était pas versée en 2016.

M. POIRAT apprécie cette réponse et trouve extraordinaire qu'à chaque fois que l'on demande aux services de l'Etat des informations sur des aides, des subventions, notamment sur des contrats de travail aidés, personne n'est capable d'expliquer comment l'entreprise peut en bénéficier ... à une période où l'on dit qu'il faut créer des emplois.

Il revient sur la Caisse des Ecoles : il a compris que la Caisse des Ecoles était en sommeil et que le budget qui y était dédié est reversé au budget scolaire de la commune.

Monsieur le Maire confirme que c'est bien cela.

Monsieur POIRAT souhaiterait avoir la liste des tous les comptes de l'opération de la Place de la Libération et subventions éventuelles, les postes de dépenses pour voir l'équilibre de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de l'opération 016 au budget qui retrace l'ensemble des dépenses. Les documents établis doivent être modifiés compte tenu des changements sur cette opération. Sur la 1^{ère} phase, les chiffres sont définis. Sur la 2^{ème} phase, l'équipe de maîtrise d'oeuvre retravaille le projet, ce qui permettra de disposer d'ici la fin d'année d'un document réactualisé de l'opération 016, nécessaire pour le contrat régional territorial.

Monsieur le Maire félicite Mme MEZIANI, les maires-adjoints, les commissions et notamment celle des finances, la Direction financière et la Direction Générale pour le travail réalisé.

Il veillera avec les services au bon suivi de l'exécution du budget.

M. FARCY fait une information sur le marché : grâce au travail de plusieurs personnes, le marché revit. Il annonce la présence tous les jeudis et à terme le dimanche, en plus des 2 marchands de légumes et d'un poissonnier, d'un traiteur italien, d'une pâtisserie, un fleuriste et bientôt un traiteur portugais et peut-être un antiquaire. Il compte sur tous pour faire circuler l'information pour permettre au marché d'être un lieu de vie et de convivialité.

Monsieur le Maire rappelle que les prochains conseils municipaux auront lieu le **31 mars et le 14 avril**.

Levée de la séance à 21h56.



N° d'ordre	Récapitulatif des délibérations
2016-08	Secrétaire de séance
2016-09	Débat d'Orientations Budgétaires





**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 17 MARS 2016**

				SIGNATURE
Monsieur	Joël	BOUTIER	Maire	
Madame	Christine	MORISSON	Maire-Adjoint	
Monsieur	Christian	VAUTHIER	Maire-Adjoint	
Madame	Odette	PLA	Maire-Adjoint	
Monsieur	Guy	DUMONT	Maire-Adjoint	
Madame	Claudine	STEINMANN	Maire-Adjoint	
Monsieur	Pierre	FARCY	Maire-Adjoint	
Monsieur	Jean-Pierre	TARAMARCAZ	Maire-Adjoint	Pouvoir M. Pierre FARCY
Monsieur	Jean	SZEWCZYK	C. Municipal	
Monsieur	Claude	SAGE	C. Municipal	Pouvoir M. Joël BOUTIER
Monsieur	Yann	ALEXANDRE	C. Municipal	
Madame	Régine	JOYEAU	C. Municipale	
Madame	Véronique	COLLIN	C. Municipale	
Monsieur	Nicolas	IZAK	C. Municipal	
Madame	Samia	MEZIANI	C. Municipale	
Monsieur	Stéphane	PEGARD	C. Municipal	
Madame	Ouahiba	AGGAR	C. Municipale	
Madame	Jocelyne	CHAVAROT	C. Municipale	Absente
Madame	Marie	JOLY	C. Municipale	
Madame	Lucienne	LANGLET	C. Municipale	
Madame	Marion	NICOLAS MARTEL	C. Municipale	Absente
Monsieur	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
Monsieur	Nicolas	GRANVAL	C. Municipal	
Monsieur	Marc	POIRAT	C. Municipal	
Madame	Ingrid	EVERAERT	C. Municipale	Absente
Monsieur	Marc	CLOUET	C. Municipal	Pouvoir M. Patrick CANCOUËT
Monsieur	Patrick	CANCOUET	C. Municipal	
Madame	Céline	MENARD	C. Municipale	Pouvoir M. Guy DUMONT
Madame	Marie	LEGER-GUERREE	C. Municipale	

A large, stylized handwritten signature in blue ink, possibly reading "P" or "R", is located at the bottom right of the page.

